

2017_CT2_038

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subventions d'investissement auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le CFA du Pays d'Aix concernant l'achat de matériel informatique, de mobiliers et de travaux de sécurisation de l'établissement

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_038-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Emploi et formation

■ Séance du 2 février 2017

05_3_01

■ **Demande de subventions d'investissement auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le CFA du Pays d'Aix concernant l'achat de matériel informatique, de mobiliers et de travaux de sécurisation de l'établissement**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_038-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Finances et administration générale

■ Séance du 9 février 2017



■ Demande de subventions d'investissement auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour le CFA du Pays d'Aix concernant l'achat de matériel informatique, de mobiliers et de travaux de sécurisation de l'établissement

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Centre de Formation du Pays d'Aix est un établissement public de formation professionnelle en alternance géré par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix. Situé au 7 rue du Château de l'Horloge à Aix-en-Provence, le CFA du Pays d'Aix accueille à la rentrée 2016 plus de 900 apprentis dans les métiers de mécanicien auto, peintre auto, carrossier auto, fleuriste, esthéticien, coiffeur, pâtissier, pâtissier – glacier – chocolatier – confiseur spécialisé, boulanger, cuisinier, cuisinier en dessert de restaurant, serveur de restaurant, vendeur alimentaire et non alimentaire, commercial.

La Région PACA est la principale autorité en matière d'apprentissage depuis la loi du 5 mars 2014, qui est venue compléter les lois du 7 janvier 1983 et du 13 août 2004.

Le CFA du Pays d'Aix est habilité à recevoir des subventions de fonctionnement et d'investissement de la Région, conformément à son règlement financier en date d'avril 2016, dans le cadre de la compétence que celle-ci exerce comme chef de file pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Trois demandes de subventions sont proposées à la sollicitation de la Région PACA.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_038-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

1 - Demande de subvention pour la sécurisation du site du CFA du Pays d'Aix.

Dans le cadre du dispositif Vigipirate et des mesures de sécurité mises en œuvre depuis les attentats en France en 2015, le conseil de perfectionnement du CFA du Pays d'Aix, en concertation avec les surveillants et l'équipe pédagogique, a relevé la nécessité de renforcer la sécurité des accès à l'établissement.

Une étude technique a préconisé l'installation un portail automatique avec contrôle d'accès digital personnel pour un coût total de 29 560,12 € TTC.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le montant de la subvention demandée auprès du Conseil Régional est de 23 648,09 € TTC, soit 80 % du montant TTC de l'opération. Les travaux sont prévus au 1^{er} semestre 2017.

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre des mesures portées par le Président de la Région de soutenir les établissements dans leurs démarches d'amélioration de la sécurité des apprentis et personnel.

2 - Demande de subvention d'investissement informatique pour la création d'une nouvelle formation au CFA du Pays d'Aix.

Le CFA du Pays d'Aix accroît son offre de formation et propose depuis la rentrée 2015 un diplôme de niveau III : le brevet de maîtrise en art floral. A la rentrée de septembre 2017, en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers PACA (CNAM PACA Marseille), le CFA du Pays d'Aix proposera un titre professionnel niveau III d'assistant de gestion – attaché commercial spécialisé e-commerce.

Pour répondre aux besoins matériels de cette formation, le CFA du Pays d'Aix doit compléter son équipement informatique. Le choix s'est porté après concertation avec les professeurs sur l'achat d'une classe informatique mobile, composée d'un chariot technique contenant 16 PC portables élèves (13,3 HP), un PC portable enseignant (15,6 HP), un modem Wifi et un projecteur interactif.

Une garantie totale de 3 ans est incluse dans le coût d'investissement.

Le coût total de l'opération est de 15 110,95 € TTC.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le montant de la subvention demandée auprès du Conseil Régional est de 12 088,76 € TTC, soit 80 % du montant TTC de l'opération. L'investissement est prévu au 1^{er} semestre 2017.

3 - Demande de subvention d'investissement mobilier scolaire pour le CFA du Pays d'Aix.

Le CFA du Pays d'Aix a connu une augmentation du nombre d'apprentis, passant d'environ 800 à un peu plus de 900 entre 2014 et 2016. D'autre part, une partie du mobilier scolaire existant est vieillissant et son renouvellement devient indispensable. Aussi, après inventaire, il est demandé d'acquérir l'équivalent de l'aménagement trois salles de classe, soit 90 tables et 90 chaises.

Le coût total de l'opération est de 10 366,38 € TTC.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_038-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Le montant de la subvention demandée auprès du Conseil Régional est de 8 293,10 € TTC, soit 80 % du montant TTC de l'opération. L'investissement est prévu au 2nd semestre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du travail, articles 116-1 à 116-8, portant organisation des Centres de Formation d'Apprentis,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de déposer auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur des demandes de subventions d'investissement pour le financement des trois opérations suivantes : sécurisation de l'accès au CFA du Pays d'Aix, achat de matériel informatique, achat de mobilier scolaire pour le CFA du Pays d'Aix.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter les aides financières auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre des trois opérations d'investissement au profit du CFA du Pays d'Aix consistant à la sécurisation de l'accès au CFA par installation d'un portail sécurisé digital, à l'achat de matériel informatique, à l'achat de mobilier scolaire, et à signer tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_038-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Article 2 :

La recette correspondante sera inscrite au budget principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 7472 chapitre 25.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_038-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subventions d'investissement auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le CFA du Pays d'Aix concernant l'achat de matériel informatique, de mobiliers et de travaux de sécurisation de l'établissement

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_038-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :